



RAPPORT DU JURY

**Examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal
d'administration de l'Etat au sein de la Caisse des dépôts et
consignations**

Session 2020

1. Quelques éléments statistiques sur la session 2020

99 candidats se sont inscrits à l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat au sein de la Caisse des dépôts et consignations (CDC), organisé au titre de l'année 2020. Parmi eux, 85 se sont présentés à l'épreuve orale, 14 s'étant désistés.

A l'issue de l'épreuve orale unique d'admission, le jury a arrêté la liste des candidats admis à 17 noms. Les 17 lauréats de la session 2020 sont âgés de 30 à 52 ans, avec une moyenne d'âge de 41 ans. Les femmes représentent 58% des candidats présents, et 35% des admis, tandis que les hommes représentent 42% des présents et 65% des lauréats.

47% des candidats présents et 53% des candidats admis sont issus de la banque des territoires (BDT). La direction des retraites et de la solidarité (DRS) est la deuxième direction la plus représentée parmi les candidats, avec 24% des présents et 41% des admis.

Les notes des candidats sont comprises entre 5 et 18,5 sur 20, pour une moyenne et une médiane de 12,4 sur 20. A l'issue des délibérations, le jury a fixé la barre d'admission à 16 sur 20.

Tableau 1 : Répartition hommes/femmes

Sexe	nombre d'inscrits	% des inscrits	nombre de présents	% des présents	nombre d'absents	% d'absents	nombre d'admis	% des admis
Femmes	56	57%	49	58%	7	50%	6	35%
Hommes	43	43%	36	42%	7	50%	11	65%
Total	99	100%	85	100%	14	100%	17	100%

Tableau 2 : Répartition par tranches d'âge

Tranches d'âges	nombre d'inscrits	% des inscrits	nombre de présents	% des présents	nombre d'absents	% d'absents	nombre d'admis	% des admis
moins de 35 ans	12	12%	12	14%	0	0%	9	53%
35 à 44 ans	37	37%	31	36%	6	43%	6	35%
45 à 54 ans	36	36%	31	36%	5	36%	2	12%
55 ans et +	14	14%	11	13%	3	21%		0%
Total	99	100%	85	100%	14	100%	17	100%

Tableau 3 : Répartition par directions

Directions	nombre d'inscrits	% des inscrits	nombre de présents	% des présents	nombre d'absents	% d'absents	nombre d'admis	% des admis
BDT	49	49%	41	48%	8	57%	9	53%
DG2C	2	2%	2	2%	0	0%	1	6%
DFSP	1	1%	1	1%	0	0%	0	0%
DRH-DHG	5	5%	5	6%	0	0%	0	0%
DGDR	3	3%	2	2%	1	7%	0	0%
DRS	24	24%	20	24%	4	29%	7	41%
SGG	11	11%	11	13%	0	0%	0	0%
I0000 (Syndicats)	1	1%		0%	1	7%	0	0%
Hors CDC	2	2%	2	2%		0%	0	0%

2. Recommandations à l'attention des candidats

2.1. Les dispositions de l'arrêté du 30 septembre 2013

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 30 septembre 2013 fixant les règles relatives à la nature et à l'organisation générale de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'État ainsi que la composition et le fonctionnement des jurys, « l'examen professionnel pour l'accès au grade d'attaché principal d'administration comporte une épreuve orale unique d'une durée de trente minutes [qui] consiste en un entretien avec le jury. L'entretien débute par un exposé de dix minutes au plus du candidat sur les différentes étapes de son parcours professionnel. Pour conduire cet entretien, le jury dispose d'un dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle dans lequel il expose la méthodologie qui a été la sienne dans la conduite d'un projet ou d'une action qu'il a mené ou auquel il a contribué, les difficultés qu'il a rencontrées et les enseignements qu'il en a tirés.

L'entretien avec le jury vise à :

- ◆ reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle du candidat sur la base du dossier fourni par le candidat ;
- ◆ apprécier les motivations, les aptitudes au management, les capacités du candidat à évoluer dans son environnement professionnel et à exercer les missions dévolues aux attachés principaux d'administration.

Au cours de l'entretien, le candidat peut être interrogé sur des questions relatives aux attributions de l'administration ou de l'établissement dans lequel il est affecté. Seul l'entretien avec le jury donne lieu à la notation. Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle n'est pas noté. »

2.2. Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)

Le dossier RAEP n'est pas noté mais le jury souhaite souligner qu'il est indispensable de le préparer attentivement car il est le premier contact du jury avec le candidat. Les membres du jury vont s'appuyer sur le RAEP pour préparer l'entretien.

Le jury ne peut que regretter le fait que certains dossiers de RAEP n'aient visiblement pas été relus par les candidats et contenaient des fautes d'orthographe ou des coquilles. Le jury recommande donc vivement aux candidats d'apporter le plus grand soin à la réalisation de leur dossier de RAEP en suivant des formations lorsque c'est possible.

Le jury rappelle que la rédaction du dossier RAEP constitue un excellent exercice de réflexion sur son parcours professionnel et prépare utilement les candidats.

Quelques conseils concernant la rédaction et la constitution des dossiers peuvent ainsi être utilement formulés à l'attention des prochains candidats à l'examen :

- ◆ soigner la présentation avec le souci de rendre le dossier clair et agréable à lire (proscrire les capitales d'imprimerie) ;
- ◆ veiller à préciser succinctement les missions des services dans lesquels les candidats ont travaillé et à développer les sigles utilisés ;
- ◆ éviter de rédiger des fiches de postes impersonnelles, reprenant les référentiels de compétence en usage, et, à l'inverse, ne pas hésiter à préciser les missions, le contexte, les enjeux, les principales réalisations pour chaque expérience professionnelle.

2.3. L'exposé initial (parcours professionnel)

De nombreux candidats à la session 2020 de l'examen professionnel n'ont pas respecté strictement la durée maximale de dix minutes, obligeant le président du jury à les interrompre. D'autres, nombreux également, ne semblant pas bien préparés à l'exercice, ont délivré un discours confus, peu structuré et s'approchant parfois de la conversation informelle. Dans quelques cas plus rares, les candidats n'ont pas pu proposer au jury une présentation de plus de cinq minutes, manifestant une profonde impréparation.

Sur le fond, comme pour le dossier de RAEP, les présentations étaient de qualité inégale. Certains candidats se sont contentés de rappeler leur parcours professionnel et leurs activités sur leur poste d'affectation, sans mise en perspective des expériences leur permettant de montrer qu'ils disposaient des qualités attendues de la part d'un futur cadre supérieur, voire se sont contentés de réciter un exposé visiblement appris par cœur.

Certains candidats présentaient leur parcours selon des schémas préétablis présentés lors des formations et incluant tous les mots-clés de la boîte à outil du management classique. Il en découle un manque important de spontanéité.

Cependant, certains ont su, au contraire, rendre leur exposé très vivant et intéressant, décrivant des actions mettant en valeur leur dynamisme, leur goût pour le métier, leur envie de travailler en équipe et leurs compétences et capacités managériales.

Rappelons qu'au travers de l'exposé, le jury apprécie la qualité de l'expression des candidats, leur aptitude à construire un plan cohérent et à le suivre, leur capacité à remettre en perspective leurs expériences et la clarté de leurs motivations.

Le stress, inhérent à ce type d'épreuve, a gêné de nombreux candidats malgré l'accueil bienveillant du jury. D'une manière générale, les candidats doivent veiller à s'exprimer de manière claire avec un niveau sonore suffisant. Le jury recommande aux candidats d'introduire des illustrations mais également de contextualiser leurs postes successifs et à préciser les enjeux afférents (financiers, stratégiques, humains, etc.)

2.4. L'entretien avec le jury

Lors de l'entretien, le jury a plus précisément cherché à évaluer la capacité d'écoute, de négociation et l'aptitude à s'insérer dans un collectif de travail, mais également à mesurer l'aptitude à restituer une expertise dans un univers plus large.

Le jury cherche aussi à vérifier la solidité des connaissances techniques des candidats et l'étendue de leurs connaissances du groupe Caisse des dépôts au-delà de leur environnement professionnel immédiat.

Les candidats ont en général une bonne connaissance de leur domaine de compétence. Ils manifestent un engagement sincère au service de la Caisse des dépôts. **En revanche, de très nombreux candidats ont montré de profondes lacunes dès que les questions sortaient de leur strict cœur de métier, et ce, malgré la simplicité des questions posées par le jury sur la gouvernance de l'établissement, les principaux enjeux de certaines directions ou la gestion des ressources humaines, notamment.**

Le jury ne peut en conséquence qu'encourager les candidats à se documenter sur l'activité du groupe et à consulter régulièrement l'intranet de la Caisse des dépôts.

S'agissant des mises en situation, le jury a noté la difficulté de certains candidats à se projeter dans les cas proposés, affirmant n'avoir jamais rencontré les situations énoncées ou relatant une expérience vécue, de surcroît pas toujours pertinente. Or, l'exercice ici est bien pour le candidat d'entrer dans le jeu de rôles conçu par le jury et d'exposer ses réactions avec spontanéité.

2.4.1. Outre les compétences et connaissances qu'il a acquises au cours de sa carrière, le candidat doit démontrer au jury qu'il connaît son environnement professionnel et sait identifier rapidement les enjeux

Au regard des responsabilités souvent importantes qui peuvent être confiées à un attaché principal d'administration à la CDC, une solide connaissance des missions de la CDC et plus généralement du groupe, des principales procédures internes de gestion et des enjeux administratifs et financiers auxquels est confrontée la CDC est nécessaire.

Le candidat doit démontrer également au jury que par son implication professionnelle, il a été en mesure d'accomplir les missions qui lui ont été confiées au cours de sa carrière. Enfin, à l'issue de l'entretien, les membres du jury doivent être en mesure de répondre à la question suivante : « souhaiterions nous recruter ce candidat dans notre service et travailler avec lui quotidiennement ? ».

2.4.2. Les candidats doivent maîtriser l'organisation, les grands domaines d'intervention, l'actualité et les grandes masses financières du Groupe Caisse des Dépôts

Au-delà de sa direction d'origine, l'environnement du groupe CDC doit être connu par le candidat, sur une base minima qui est celle des rapports annuels d'activité et de l'information diffusée sur l'intranet CDC, et les chiffres clés maîtrisés, au moins en ordre de grandeur.

Les candidats doivent maîtriser au minimum :

- ◆ l'organisation de la CDC et de ses filiales ;
- ◆ leurs missions et les grands domaines d'intervention ;
- ◆ les grandes masses financières ;
- ◆ les problématiques (économiques et politiques) auxquelles la CDC est confrontée et son actualité.

Sur leur domaine d'activité propre, le jury attendra des connaissances plus précises et plus approfondies des candidats.

2.4.3. Autres questions/sujets

S'agissant de l'environnement économique, il convient de se tenir informé des questions d'actualité, d'avoir des connaissances de base en matière de finances publiques.

Le jury attend aussi des candidats une connaissance minimum des institutions politiques et administratives, qu'ils soient au courant des grands projets de réforme et des réformes récentes dans leur domaine d'activité professionnelle qui peuvent avoir des conséquences pour les activités de la CDC.

Une bonne préparation consiste donc à procéder à une lecture critique de la presse généraliste et économique afin de pouvoir répondre aux questions en étayant une position.

Il est rappelé que lorsque le jury pose une question d'ordre général aux candidats qui les conduit à prendre position et à émettre des convictions d'ordre professionnel, il n'est pas attendu en tant que tel une réponse particulière sur le fond du sujet. Ce que le jury cherche à éprouver est la capacité de raisonnement en s'appuyant sur des faits, ainsi que l'aptitude au questionnement et à l'élaboration de synthèses raisonnées.

2.5. Considération générale

Le jury a noté des différences de niveau très importantes entre les candidats. Si certains ont clairement le niveau d'attaché principal, voire d'administrateur civil pour les tout meilleurs d'entre eux ; ceux qui ont obtenu les notes les plus basses délivrent des prestations qui ne relèvent pas du niveau minimal de réflexion et de connaissances qu'un jury serait en droit d'attendre de la part d'un fonctionnaire non cadre.

3. Les restitutions individuelles

Au cours des restitutions individuelles proposées aux candidats non admis, plusieurs de ces derniers ont cherché à savoir quelles réponses étaient attendues à telle ou telle question. Il est rappelé que le jury évalue le candidat sur sa capacité à énoncer, puis à défendre, une opinion claire et argumentée. Les candidats ne doivent pas hésiter à faire preuve d'esprit critique, tout en prenant soin de rester constructifs et posés. Les candidats disposent de trente minutes pour emporter la conviction du jury sur leur aptitude à exercer les fonctions d'attaché principal. Le jury précise que le doute ne leur est pas profitable.

Le jury souhaite en outre remercier l'ensemble des agents de la CDC ayant contribué à l'organisation et au bon déroulement des épreuves de sélection.

Le président du jury
Quentin JAGOREL